

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le jeudi vingt-quatre mars deux mille vingt-deux (24 mars 2022).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le jeudi vingt-quatre mars deux mille vingt-deux (24 mars 2022) à 16 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Madame Lucie Allard	Mairesse	
Madame Jasmine Hébert	Conseillère	poste numéro 1
Monsieur Guillaume Carignan	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Annie Gauthier	Conseillère	poste numéro 4
Monsieur Marion Lamothe	Conseiller	poste numéro 5
Monsieur Pascal Doucet	Conseiller	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de madame la mairesse Lucie Allard.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil, étant tous présents le 24 mars 2022, à 16 h 30, renoncent par écrit à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement
  - 2.1 Règlement numéro 1665 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des élections municipales »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière pour couvrir les dépenses liées à la tenue d'une élection.*
3. Embauche d'une secrétaire de service pour le Service des travaux publics
4. Départ de monsieur Jean-Marc Girouard à titre de directeur général
5. Nomination d'une directrice générale par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

---

Lucie Allard

---

Annie Gauthier

---

Jasmine Hébert

---

Marion Lamothe

---

Guillaume Carignan

---

Pascal Doucet

---

Pierre Moras

**RÉSOLUTION** 22-130

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE**            **Monsieur Pierre Moras**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1665**

Madame la conseillère Jasmine Hébert, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement créant une réserve financière pour le financement des élections municipales.

Ce règlement a pour but de créer une réserve financière pour couvrir les dépenses liées à la tenue d'une élection.

- dépose le projet du règlement numéro 1665 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des élections municipales ».

### **RÉSOLUTION 22-131**

#### **POSTE DE SECRÉTAIRE DE SERVICE – EMPLOYÉE « RÉGULIER ANNUEL »**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice des ressources humaines, en date du 24 mars 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guillaume Carignan**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 4 avril 2022, madame Audrey Lebel au poste de secrétaire de service (régulier annuel), pour le Service des travaux publics, selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective de travail en vigueur à Ville de Bécancour.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 22-132**

#### **DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ASSISTANT GREFFIER**

**SUR PROPOSITION DE Madame Annie Gauthier**

#### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **ACCEPTATION.** Le conseil municipal accepte le départ de monsieur Jean-Marc Girouard à titre de directeur général et assistant greffier de la Ville de Bécancour, et ce, à compter du 24 mars 2022.
2. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise la mairesse ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, tout document pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 22-133**

#### **NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la résolution numéro 22-132 adoptée séance tenante, le conseil municipal acceptait le départ de monsieur Jean-Marc Girouard à titre de directeur général et assistant greffier de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement de la Ville, il y a lieu de nommer un directeur général par intérim;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Marion Lamothe**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal nomme, à compter du 25 mars 2022, M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves au poste de directrice générale par intérim (employée cadre), au taux de salaire établi par l'employeur.

Cette fonction se cumule à celle déjà exercée par M<sup>e</sup> Auger St-Yves à titre de greffière, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Période de questions.

**RÉSOLUTION 22-134**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Pascal Doucet**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Je, Lucie Allard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Lucie Allard, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Lucie Allard, mairesse**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**